

EDITO

Quoi de neuf ?

Dès juin 2015, le nouvel Exécutif a à gérer une crise sociale qu'il a lui-même déclenchée. Le SD64 UNSA fait le choix de la négociation : les contrats des agents non titulaires sont reconduits jusqu'à la fin de l'année.

Malgré les promesses faites au printemps par l'Exécutif, la machine peine à démarrer : de nombreux postes ne sont plus pourvus.

Depuis, quoi de neuf ? Rien, désespérément rien !

A l'initiative du SD64 UNSA, en janvier dernier, une nouvelle intersyndicale se constitue. Les revendications portent sur l'absence de dialogue social et sur l'emploi au CD64.

L'Exécutif est devenu sourd, désespérément sourd, muet et amnésique.

Il joue la montre, gratifie les personnels en leur donnant l'illusion qu'ils seront associés à la mise en œuvre du Nouveau Projet Départemental. La stratégie a déjà fait ses preuves.

M'accuser de ne pas respecter le dialogue social alors que j'ai dit bonjour !



Les promesses pourraient paraître belles mais sont-elles en accord avec la réalité d'aujourd'hui ?

Le secrétaire général
Pierre COMETS

La Mèche du 64

Les territoriaux des Pyrénées-Atlantiques

Un journal pour vous : Vous informer et vous accompagner !

**Au Conseil Départemental 64, le Service public est en péril ...
Mais les emplois ont-ils encore un avenir ?**

7 et 8 avril 2016

" Nouveau projet départemental "

UNE MISSION QUI NOUS CONCERNE TOUS !



La collectivité départementale prétend appliquer depuis trois ans les mêmes critères en matière de remplacement de ses agents titulaires absents. Pourtant la réalité du terrain est toute autre : les postes vacants restent inoccupés, les règles de compensation des temps partiels sont plus contraintes que jamais, les remplacements pour maladie sont retardés ou ne se font pas, les contrats "emplois d'avenir" restent sans lendemain, ...

Ces non remplacements amorcent la disparition des "savoir-faire" et la dégradation des compétences au sein des services du Conseil départemental 64. Notre DGS nous indique qu'il est

« nécessaire d'adapter le niveau de service public rendu lorsque les effectifs ne sont pas au complet ». **Le Service public est en péril.**

Les agents vivent mal cette situation tendue et le délitement progressif d'un service public auquel ils sont attachés.

NON ! Ce n'est pas aux agents de choisir les services qu'ils continueront à assurer et ceux qu'ils abandonneront ;

NON ! Ce n'est pas en abandonnant notre "savoir-faire" aujourd'hui que le Conseil Départemental 64 de demain sera mieux armé pour mener à bien un nouveau projet départemental.

Simulacre de Dialogue Social ... L'Exécutif absent !

Lors du Comité Technique (CT) du 4 février, les représentants du personnel se sont une énième fois retrouvés face à des chaises désertées par les représentants de l'Exécutif départemental.

Les délégués du personnel, faute d'interlocuteur, ont décidé de quitter la commission dès la fin des sujets présentés pour avis.

Espérons que cela ouvrira la voie à plus de respect de la part de l'Exécutif vis-à-vis de vos élus du personnel.

Prochain CT le jeudi 16 juin 2016 et, espérons-le, la fin des chaises vides ...

Dialogue Social au CD64

POURQUOI EST-CE UN FIASCO ?

On avait vu un peu trop grand ...

... Enfin, surtout en terme de chaises





Inégalités : Ça fait mal quand on voit ça !!!

Les 1 % les plus riches du monde possèdent plus que le reste de la planète

62 personnes possèdent désormais autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale (Elles étaient 388 il y a cinq ans)".



Plus qu'hier et moins que demain ... les plus riches de la planète le sont de plus en plus selon les chiffres de l'ONG britannique Oxfam : le patrimoine cumulé des **1% les plus riches** du monde a dépassé l'an dernier celui des **99% restants**

Même si la méthode de calcul de l'ONG est parfois contestée, elle va dans le même sens que d'autres, et montre une concentration des richesses aux mains d'un petit nombre.

La richesse de ces 62 super-riches a progressé de 44 % depuis 2010 tandis que celle, toute relative, de la moitié la plus pauvre a fondu dans le même temps de 41 %.

Qu'est ce que le PPCR ? Le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, est un plan qui a été proposé à l'ensemble des syndicats de la Fonction Publique, afin de moderniser celle ci et de rendre ses carrières plus attractives.

C'est la première fois depuis 30 ans qu'une négociation est engagée traitant à la fois de l'évolution de l'ensemble de la fonction publique et des questions de rémunérations.

Après un an et demi et 36 réunions de travail, celui-ci a été soumis au vote de l'ensemble des syndicats représentatif au Conseil Supérieur de la Fonction publique. Cette proposition a été approuvée par 6 syndicats sur 9, représentant 49% des suffrages.

Ceci ne permettait pas à ce plan d'être validé, la loi imposant que pour qu'un accord soit conclu dans la fonction publique, il recueille au minimum 50% des suffrages. Le gouvernement a décidé de passer outre, mettant en avant que 6 syndicats (dont l'UNSA) sur 9 avaient donné leur accord. Le PPCR verra donc le jour, même si certains syndicats parlent d'un passage en force. Ce plan n'est pas parfait, mais il apporte des avancées pour toute la fonction publique.

Pour l'UNSA Fonction Publique cet accord est un signe fort. Nous avons choisi de le signer car il nous préserve d'une fonction publique territoriale "Lowcost".

"PPCR" : Les décrets de mise en œuvre du protocole.

La mise en œuvre du protocole "PPCR" dans la fonction publique territoriale s'accélère. 12 décrets concernant les catégories C et B et les filières médico-sociale et sociale sont parus au JO du 14 mai

Fin de la "carrière minimum" :

- Pour la **catégorie C** un décret instaure, au 1er janvier 2017, trois nouvelles échelles de rémunération au lieu des quatre actuelles (*contrepartie à la suppression des réductions d'ancienneté, qui avait été un point d'achoppement majeur lors de la négociation*) et procède au reclassement des agents dans les nouvelles échelles, en précisant les durées d'échelon et les modalités d'avancement de grade.
- Le décret concernant la **catégorie B** porte sur l'avancement d'échelon et de grade. D'autres décrets fixent les nouvelles échelles indiciaires des agents des catégories B et C, en application des mesures de revalorisation issues de la négociation "PPCR".



- Les décrets concernant les **filières médico-sociale et sociale** modifient le cadencement d'avancement d'échelon des cadres A et B et fixent le nouvel échelonnement indiciaire. Ainsi, pour la filière sociale, sur 2016-2018, les agents de catégorie B bénéficieront de 15 points d'indice majoré supplémentaires, et les agents de catégorie A verront leur rémunération progresser de 20,5 points d'indice majoré.

Suite à la parution de ces décrets, il reste encore quelques 80 textes à faire paraître pour achever la transposition des mesures du protocole PPCR pour la fonction publique territoriale.



Union Nationale
des Syndicats Autonomes
TERRITORIAUX





Le CNFPT

en quelques mots....

Le CNFPT, établissement public paritaire déconcentré, intervient dans la formation et l'emploi des 1,8 million d'agents territoriaux. Il soutient les collectivités territoriales dans leur gestion des emplois (concours A+, évolution des métiers, validation des acquis de l'expérience (VAE), reconnaissance de l'équivalence des diplômes, ...).

Il est doté d'instances politiques nationales et régionales.

Paritaire, il est composé à part égale de représentants des collectivités employeurs et de représentants de leurs personnels.

Déconcentré, sa compétence s'étend sur tout le territoire grâce à un réseau unique (29 délégations régionales et leurs antennes départementales, 18 pôles de compétences et de 5 instituts : 4 INSET et l'INET).

Sa mission principale est de construire et délivrer les formations obligatoires. Ces formations bénéficient à l'ensemble des agents territoriaux tout au long de leur parcours professionnel (formations d'intégration et de professionnalisation, formations réglementées adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers).

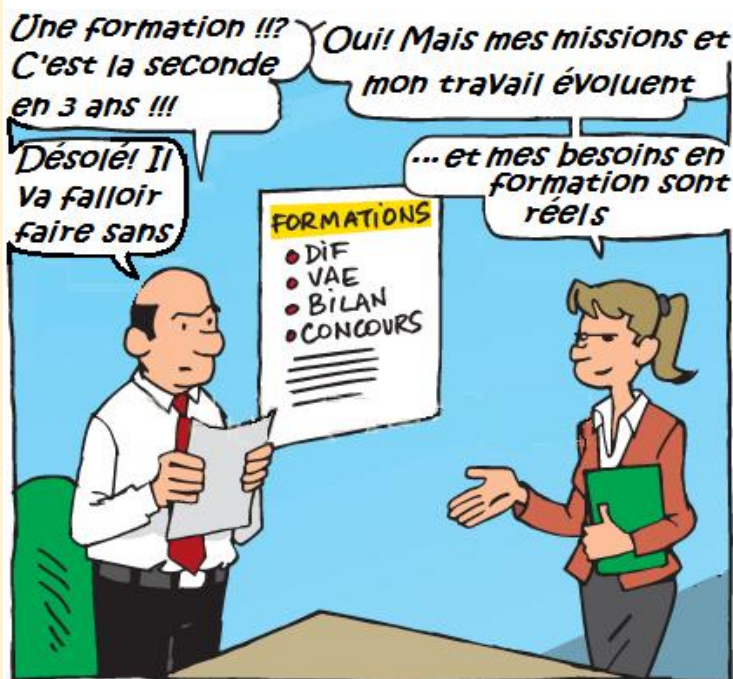
Le CNFPT conçoit et dispense également des formations qui, non obligatoires pour l'agent, lui permettent d'être acteur de sa promotion (formations diplômantes ou certifiantes, formations de perfectionnement, préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale).

CNFPT : Le taux de cotisation baisse à 0,9% Formation des agents territoriaux en danger !

La victoire n'est jamais acquise...

Grâce à la mobilisation générale - et particulièrement à la vôtre auprès de vos parlementaires - en faveur de la sauvegarde du 1% de cotisation due au CNFPT, garantissant le droit à la formation des Territoriaux, l'Assemblée Nationale avait, en première lecture, contrecarré l'attaque du gouvernement qui voulait réduire les moyens du CNFPT de 20%.

Puis, le Sénat avait, comme à son habitude, relancé l'offensive contre la Fonction Publique Territoriale en réinstaurant la baisse de cotisation à 0,8%, voulue par le gouvernement.



Pour autant, fort du soutien extrêmement majoritaire des Députés, l'issue semblait favorable au CNFPT et à nos collègues Territoriaux; l'Assemblée Nationale ne pouvant légitimement se dédire, en seconde lecture, de son vote initial.

Mais, le vendredi 11 décembre, profitant d'une séance de nuit qui plus est au dernier jour de la campagne pour les élections régionales qui retenait alors nombre de

députés dans leur circonscription, le gouvernement a vu l'hémicycle quasiment vide (seuls 8 députés étant présents après minuit) voter à une voix près pour l'abaissement de la cotisation due au CNFPT à 0,9% !

Amputé ainsi d'une ressource de 35 millions d'euros pour son budget 2016, le CNFPT par la voix de son Président, François DELUGA, annonçait donc le mercredi 16 décembre, devant son Conseil d'Administration : "Nous essayerons, aussi longtemps que nous le pourrons, de protéger les collectivités territoriales et les agents de cette disposition. Cela sera possible pour l'année 2016 mais ne le sera plus en 2017 : notre trésorerie et notre capacité d'autofinancement pour 2017 seront asséchées. A la fin de l'année 2016, si le Gouvernement laissait le taux de la cotisation à 0,9%, l'année 2017 ne sera donc pas tenable." **Ce serait alors la fin du CNFPT et la fin de la voie principale de promotion de carrière des agents dans la Territoriale ! Inacceptable !**

Aussi, la Fédération UNSA Territoriaux, entend lancer toutes ses forces dans la bataille pour la reconquête des moyens légitimes de la formation professionnelle de nos collègues.

La Fonction Publique Territoriale ne doit plus être considérée par le gouvernement comme une "sous Fonction Publique" !



Pour tous les agents territoriaux, le SD64 UNSA est présent au sein du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (CDG64).

Notre souci quotidien : écouter, accompagner, informer et défendre tous les agents des collectivités territoriales. Le SD64 UNSA siège en :

- **CTI** (Comité Technique Intercommunal) ;
- **CHSCTI** (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Intercommunal) ;
- **CAP** (Commissions Administratives Paritaires) catégorie A, B et C.

Au sein de ces instances, vos représentants SD64-UNSA relayent les attentes du personnel et donnent des avis sur :

- l'organisation collective du travail au des communes rattachées au CDG64 (règlements intérieurs, participation de l'employeur à la mutuelle, régime indemnitaire, réorganisations de services, formations, etc.) ;
- la sécurité et les conditions de travail (aménagement de poste, locaux, Équipements de Protection Individuels, etc.) ;
- les situations individuelles (prorogations de stage, déroulements de carrière, promotion interne, sanctions disciplinaires, etc.).

Vos représentants SD64-UNSA sont répartis sur tout le département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans chaque collectivité, comme au sein du CDG64, ils restent à l'écoute de l'ensemble du personnel.

Présent depuis à peine plus de 10 ans sur le front syndical dans les Pyrénées-Atlantiques, l'UNSA Territoriaux a fortement progressé lors des élections professionnelles du 04 décembre 2014, et s'est implantée dans de nombreuses collectivités en devenant le 1^{er} syndicat au Conseil Départemental 64, au SDIS64, au Conservatoire Maurice Ravel Bayonne Côte Basque, au SIECTOM de Sévignacq-Thèze, dans les Mairies de Pau, Jurançon et St Pierre-d'Irube, solidement représentée au Centre de Gestion et aux Mairies de Boucau et d'Ustaritz, en forte progression à la Mairie d'Orthez et à la CCLO.

Restrictions budgétaires, application de la NOTRé, nouveaux contours des intercommunalités, mutualisations des services dans le bloc communal : à ce jour, de nombreuses inconnues subsistent pour l'avenir de nos collectivités et principalement pour nous : les agents.

Sur fond de transformations des règles de fonctionnement de la fonction publique vers davantage de précarité et de "mobilité" subie, la nécessité d'un syndicalisme autonome, qui réaffirme le rôle et la place des services publics et de leurs agents, s'impose. Plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicalisme qui allie détermination et dialogue, contestation et propositions.

L'UNSA s'engage à partager avec vous toutes les informations qu'elle connaîtra ; nous savons que cette période est source d'inquiétudes et que vous êtes en attente de réponses. Notre priorité est que chaque agent trouve sa place dans la future organisation territoriale sans qu'il y ait recours à la mobilité forcée.

L'UNSA agit et agira pour la défense de services publics de proximité efficaces et pour le maintien de nos acquis, que ce soit sur le salaire et le régime indemnitaire, sur les déroulements de carrières ou sur l'organisation du travail.

Pour l'UNSA, le personnel ne sera pas la variable d'ajustement



Se syndiquer est un droit. C'est aussi un devoir de citoyen !

En vous syndiquant vous serez solidaire de tous les salariés, pourrez mieux préserver vos acquis et pourrez participer activement à l'évolution de vos conditions de travail.

**Pour qu'on m'écoute, me défende et m'accompagne !
J'adhère au SD64 UNSA**

POUR NOUS CONTACTER :

SD64 UNSA Territoriaux

CD64 / Hôtel du Département, 1er étage du Moulin

64 avenue Jean BIRAY - 64000 PAU

CDG / Maison des Communes

Rue Auguste-Renoir - 64 006 PAU Cedex

Pierre COMETS

Contact tous services

06 80 38 17 72

sd-64@unsa-territoriaux.org

Fabienne BORDENAVE

Contact DGASD

06 31 95 78 54

fabienne.bordenave@le64.fr

Robert LAMERENS

Contact DGAAEE

06 48 44 68 85

robert.lamerens@le64.fr